



## REUNION DE NEGOCIATION DU JEUDI 10 MARS 2022

L'ensemble des délégués syndicaux étaient conviés à une réunion de négociation dont la thématique était :

« **Protocole d'Accord Promotion diversité, égalité des chances et QVT** ».

La réunion a duré très peu de temps à la suite de la demande de **report de cette négociation** par l'ensemble des organisations syndicales.

### Pour quelles raisons ?

Actuellement sont à la signature des organisations syndicales nationales, les protocoles suivants :

- Accord relatif à la promotion de la diversité et l'égalité des chances,
- Accord relatif à l'aménagement des fins de carrières,
- Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ensemble des organisations syndicales de la CPAM 74 souhaitent négocier un accord local pérenne en s'appuyant sur les accords nationaux même si cela nécessite un délai supplémentaire.

**Nous ne voulons pas négocier un accord au rabais mais, au contraire obtenir plus que l'accord national et la loi.**

Pour rappel, les organisations syndicales demandent à la direction d'avoir un calendrier élaboré collectivement, des négociations hors vacances scolaires ou mercredi, des éléments concis (lettres réseaux, décisions UCANSS, directives...) dans un délai suffisamment raisonnable pour permettre d'en étudier le contenu, d'échanger avec nos adhérents, mais également avec le personnel,

*Annecy, le 23 mars 2022*